

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 16 avril 2018 à 8 h 30
au Centre administratif à Dolbeau-Mistassini
sous la présidence de Nadia Tremblay**

1. PRÉSENCES

Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Francis Côté, Stéphane Nadeau, Éric Gagné, Cathy Lalancette, France Lapierre et Mario Simard.

Invitée : Chantale Simard

MOT DE BIENVENUE : Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2018

3.1 Adoption

Stéphane Nadeau propose l'adoption du procès-verbal du 12 mars 2018.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 12 mars 2018

Au point 10 Congé sans solde pour 2018-2019, La partie patronale mentionne qu'un courriel a été acheminé à toutes les enseignantes et enseignants à ce sujet.

Au point 11 École St-Prime (conciergerie et travaux), Nadia Tremblay mentionne qu'une analyse a été faite pour l'ensemble des écoles et que certaines modifications ont été apportées à l'horaire de conciergerie pour l'école Pie XII. Nadia Tremblay précise que le nombre d'heures de conciergerie reste le même, c'est-à-dire 28 heures par semaine. Un aménagement de ce temps a été fait.

Au point 13, Système de dépannage, Les deux parties conviennent d'intégrer le texte officiel à l'entente locale. Quelques modifications et précisions ont été apportées à la suite de la dernière rencontre du comité.

4. DÉPÔT DU TEMPS MOYEN

Audrey Piquette dépose le calcul du temps moyen au primaire pour l'année scolaire 2017-2018 (joint au présent procès-verbal). Cette dernière précise qu'il y a dépassement du temps moyen, ce qui représente un montant de 120 511 \$ qui sera ajouté au montant de perfectionnement de l'année scolaire en cours. Les deux parties s'entendent pour qu'une répartition des sommes soit établie au prorata des enseignantes et enseignants équivalent temps plein pour chacune des écoles primaires.

5. ANNEXE 16

Audrey Piquette dépose la répartition des sommes pour les groupes à plus d'une année d'étude, mesure 15142 (jointe au présent procès-verbal).

6. 5-1.11 (DATE DE DÉBUT DE CONTRAT)

La partie syndicale dépose une jurisprudence (jointe au présent procès-verbal) et mentionne à la partie patronale que l'attribution d'un contrat de remplacement par la commission après deux (2) mois d'absence d'un enseignant n'est pas conforme. France Lapierre demande à la partie patronale de changer la pratique, c'est-à-dire d'offrir les contrats une journée plus tôt lors des situations de contrat après deux (2) mois d'absence. La partie patronale analysera la demande et un suivi sera fait par la suite.

7. BONIFICATION – PROLONGATION DE CONTRAT LORS DES SUPPLÉANCES

France Lapierre mentionne à la partie patronale que lorsqu'une suppléance est accordée à un enseignant à temps partiel en utilisant le système de dépannage, cette suppléance doit être payée au taux du contrat et doit aussi être ajoutée au contrat. La partie patronale fera des vérifications et un suivi sera fait par la suite.

8. POURCENTAGE LORS DE PAIEMENT DE VACANCES

La partie syndicale informe la partie patronale que les enseignants inscrits sur la liste de priorité après 5 ans de service ont droit à une indemnité de vacances de 6 %. La partie patronale fera des vérifications à ce sujet.

9. DÉLAI DE 24 HEURES POUR LE DÉPLACEMENT DU TNP

France Lapierre demande à la partie patronale dans le contexte de la conciliation travail/famille, la possibilité de déplacer le temps de nature personnelle dans un délai de moins de 24 heures. Audrey Piquette mentionne que c'est une clause de l'entente nationale qui fait partie du protocole de coupure de traitement et que la commission scolaire souhaite maintenir le délai minimal de 24 heures.

10. 25 ANS DE SERVICE

France Lapierre demande à la partie patronale de modifier la méthode de calcul pour reconnaître les enseignantes et enseignants ayant 25 ans de service à la commission scolaire. Elle propose que le calcul de départ puisse débuter avec l'obtention du premier contrat. La partie patronale reçoit la demande et analysera la proposition du syndicat.

11. DATE DE CHOIX DE BÂTISSE

Audrey Piquette précise que le choix de bâtisse doit se faire entre le 21 mai en après-midi et le 5 juin 2018 et dépose un document à ce sujet (joint au procès-verbal).

12. CLIENTÈLE SCOLAIRE 2018-2019

Chantale Simard dépose les documents liés à la clientèle scolaire pondérée et non pondérée pour l'année scolaire 2018-2019 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

13. DÉPÔT DES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Audrey Piquette dépose les documents de l'organisation scolaire 2018-2019 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

14. AFFECTATION ÉCOLE, SECTEUR ET COMMISSION

Les affectations écoles se dérouleront entre le 30 avril et le 4 mai. L'affectation secteur (pour les 4 secteurs) aura lieu le 7 mai à 16 h 30 à Saint-Félicien alors que l'affectation commission se tiendra le 21 mai. D'ici quelques jours, tous les documents de l'organisation scolaire seront accessibles sur l'Intranet de la commission scolaire et une mise à jour de certains documents sera faite périodiquement.

15. VARIA

Aucun point n'est traité en varia.

16. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu à 9 h le 6 juin 2018 au Centre de services de Saint-Félicien.

LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 12 h 15.
